

Crossolier, sieur de Canson, en échange de sa terre de Girard dans la Vocance. Bien qu'Antoine eût donné une *torne*, c'est-à-dire un supplément de six cents livres, Canson voulut revenir plus tard sur ce contrat, mais il y renonça ensuite. Les difficultés d'Achille au sujet du port d'Andance furent, d'une part, avec les Jésuites de Tournon, propriétaires de l'autre moitié, comme prieurs d'Andance, et, d'autre part, avec les habitants de ce bourg, qui réclamaient la gratuité du passage. Le port était affermé pour une somme annuelle de cinquante écus et un quintal de chanvre. Il était tenu en fief noble des prieurs d'Andance. Les charges d'Achille consistaient « dans le payement d'un setier annuel d'avoine au Roi Dauphin à cause de l'appillage de la trailhe du costé du Dauphiné, et de dix sous annuels au maystre des ports et passaiges du Rosne pour la garde dudit port. »

A. MAZON.

(*A suivre.*)

